

Ces retards, a dit M. le ministre, ne sont pas imputables au département de l'agriculture. Je le veux bien; seulement je tiens à constater en même temps que ces retards ne sont pas plus imputables ni aux administrations locales ni à l'administration départementale. La cause de ces retards tient à une réglementation vicieuse intervenue sous le ministère de l'honorable M. Victor Lefranc. A cette époque, tous les dossiers étaient au ministère, et le ministre, préoccupé, au point de vue financier, de la somme considérable qu'il y aurait à payer, a pensé qu'il convenait, avant de mandater les indemnités, de soumettre toutes les demandes à l'examen de commissions de révision qui ont été instituées dans chacun de nos arrondissements. Or, ces commissions de révision avaient à statuer sur les évaluations d'animaux abattus depuis six et huit mois, et elles se sont trouvées, par la force des choses, dans un embarras tel que plusieurs d'entre elles attendent encore pour produire les rapports qui leur ont été demandés.

Si la réglementation, telle qu'elle résulte de la législation ancienne, ne paraît pas suffisante, je demande au Gouvernement de vouloir bien provoquer un règlement d'administration publique qui détermine le mode d'évaluation des animaux abattus, dans des conditions telles que cette évaluation puisse intervenir immédiatement et d'une manière définitive; de telle sorte que le double intérêt du Trésor public et du cultivateur soit efficacement sauvegardé.

Il importe, au plus haut degré, que toute incertitude disparaisse, car il est certain que c'est au mode vicieux de liquidation de l'indemnité et au retard apporté dans son paiement, retard qui a accru dans les campagnes la pensée qu'il ne serait pas donné suite aux instances des cultivateurs, qu'est due la recrudescence du terrible fléau qui menace notre agriculture.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Messieurs, mon honorable prédécesseur, M. Lefranc, n'est pas la pour répondre aux observations qui viennent d'être faites; mais je crois pouvoir parler en son nom, parce que je connais très-bien les motifs qui ont obligé à établir le nouveau système de procédure, et à renvoyer les dossiers à l'examen des commissions de révision. Dans cette circonstance, comme dans toutes les occasions pareilles, la fraude, qui ne respecte rien, qui, trop souvent profite de nos malheurs publics...

Un membre.—C'est malheureusement trop vrai!

M. le ministre.... la fraude, dis-je, s'est introduite et a voulu exploiter la situation. Ainsi, l'administration a été informée qu'on lui adressait des réclamations très-exagérées; elle a dû se procurer des intérêts du Trésor et avoir la preuve qu'elle ne s'est pas trompée et que le système de procédure est bon, c'est que dans les départements, comme le Pas-de-Calais, dans lesquels la peste bovine a disparu et où les comptes sont réglés, il n'y a pas eu de réclamations, et tout s'est terminé à l'amiable, pas peut-être au gré complet des éleveurs, qui auraient mieux aimé être payés plus cher, mais il n'y a pas eu de contestations sérieuses. J'espère que le même résultat sera obtenu dans le département du Nord.

Je n'ai pas voulu entrer dans l'examen de tous les motifs qui ont amené la recrudescence du typhus, parce qu'il m'aurait fallu donner des détails qui auraient fatigué l'attention de l'Assemblée.

Je dirai seulement que j'ai les rapports de M. Bouley dans mon portefeuille. Ils reconnaissent que la lenteur des paiements a exercé une certaine influence sur la recrudescence de l'épidémie. Mais il y a une autre cause dont l'influence a été bien plus grande; cette cause la voici :

Il y a un certain moment où, dans le département du Nord, on est obligé, pour ne pas les laisser mourir de faim, d'envoyer les animaux ou pâturages; on n'a plus de quoi les nourrir à l'intérieur, il faut leur ouvrir les portes; ce moment est la fin d'avril. Le préfet et la commission sanitaire ont été accablés de demandes pressantes. Les éleveurs disaient : Vous allez faire périr nos animaux, nous n'avons rien à leur donner, il faut nous autoriser à les faire circuler, c'est-à-dire à les envoyer dans les pâturages. On a donc été obligé de suspendre ce qu'on a appelé la séquestration dans un certain nombre de communes qui étaient suspectes. Et les animaux, une fois sortis des étables, se frottant on quelque sorte les uns contre les autres, la contagion s'est répandue de tout côté.

Il y a d'autres causes, j'en citerai encore une. Un gendarme a surpris un boucher qui détournait une bête abattue comme atteinte par la peste bovine. Evidemment les bouchers, qui font cet horrible trafic sont des instruments actifs de propagation.

Il y a une quantité d'autres méfaits que j'ai passés sous silence, car ce ne sont pas ces détails qui intéressent l'Assemblée, mais l'exposé des mesures que nous avons prises pour éviter la contagion. Je pense lui avoir donné satisfaction en lui montrant que nous avons pris les mesures les plus rigoureuses et les plus efficaces, auxquelles nous pouvions avoir recours.

Un membre. La mesure essentielle, c'est le paiement des indemnités.

M. le président. Demain, à deux heures, séance publique : Suite de l'ordre du jour. (La séance est levée à six heures.)

L'Officiel publie divers avis motivés sur Conseils d'enquête, capitulations : 1° sur le fort Lietsberg; le lieutenant Archer, commandant du fort, a fait ce que le devoir exigeait. 2° Capitulation de Marsal, commandé par le capitaine Leroy : Cet officier a fait preuve d'une grande faiblesse, d'incapacité et mérite un blâme. 3° Vitry-le-François, commandant Terquem : Cet officier mérite le blâme, parce qu'avant de partir, il n'avait pas détruit les munitions, ni encloué les canons, laissant l'exécution de ses ordres aux autorités civiles qui savent animées de sentiments peu patriotiques.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Une communication du Comité de l'Œuvre des femmes de France informe que la souscription patriotique a atteint à ce jour la somme de soixante millions.

M. de Melun, député du Nord, est nommé membre de la commission d'enquête sur la situation des classes ouvrières.

Un décret nomme M. Gustave Warin, notaire à la résidence d'Esquelbecq, canton de Wormhoudt, en remplacement de M. Devoy démissionnaire.

M. Warin a prêté serment en cette qualité devant le tribunal de 1^{re} instance de Dunkerque.

Un ouvrier de Roubaix vient de fabriquer un instrument assez curieux qu'il appelle un remède contre le ronflement. C'est une sorte de porte-voix, dont on applique l'un des bouts dans la bouche, tandis que l'autre s'adapte à l'oreille. Dès que le dormeur commence à ronfler, un bruit épouvantable lui secoue le tympan et le réveille.

L'idée est originale, mais sera-t-elle bien accueillie ?

Un jardinier de Leers a fait, hier, une belle capture. Ayant vu planer dans l'air un oiseau de très grande taille, il s'en fut chercher un fusil qu'il chargea à gros plombs et fut assez heureux pour atteindre l'oiseau qui s'en vint s'abattre près d'un étang et ne put reprendre son vol. C'était un très bel aigle, mesurant 1m75 cent. d'envergure.

Procès-verbal a été dressé à la charge de :

Jean-Baptiste C... fileur, âgé de 31 ans, pour coups et blessures ;

Auguste B... âgé de 19 ans pour vol d'une pièce de 20 fr. au préjudice de Louis D... ;

François C... pour vol d'un parapluie au préjudice de M. M... ;

Ce matin, vers 2 heures, la gendarmerie a arrêté à Mouveaux, Louis H... qui était porteur d'une charge de 3 kilos de tabac belge.

La lune rousse filira le 7 mai courant, à une heure vingt-huit minutes du soir.

Cette année, la lune rousse a été élémentaire et même bienfaisante. Jusqu'ici, d'ailleurs, le temps a marché à souhait pour toutes les productions de la terre, et il faut espérer que cette bienveillance ne se démentira pas. Nous en avons bon besoin.

Le moment approche où les hannetons vont sortir de terre et épanouir leurs essaims dévorants sur le feuillage des haies et des arbres. On s'attend dans plusieurs contrées, notamment dans la région de l'ouest, à une invasion considérable, tant on a aperçu de nombreux vers blancs en retournant la terre dans les labours de printemps. Nos fabricants de sucre doivent se préparer à prendre part à la campagne qui va s'ouvrir contre cet ennemi acharné de la betterave qu'on peut convertir en engrais en le faisant dissoudre dans de la chaux ou dans un bain au dixième d'acide sulfurique. On peut aussi les faire dissoudre dans la fosse à purin, en ajoutant des matières désinfectantes et absorbantes.

Les enfants sont admirablement propres au hannetonage. Pour rendre la cueillette des hannetons expéditive et productive, il faut que les enfants se réunissent par trois, munis d'un drap ou d'une bache, d'un sac et d'un crochet plus ou moins long suivant la hauteur des branches à secouer pour abattre les hannetons. On fait l'expédition dès l'aurore, alors que les insectes sont complètement engourdis et hors d'état de prendre leur vol. Deux enfants tiennent la toile tendue au-dessous des branches couvertes de hannetons. Leur compagnon secoue celles-ci, soit avec la main, soit du bout du crochet, si elles sont trop hautes. On verse le butin dans le sac, et on continue jusqu'à ce que les insectes commencent à se dégoûter et au point de s'envoler. Alors on remet la suite de l'opération à l'aube du lendemain.

La température de cette dernière huitaine a été constamment favorable à la betterave dont l'ensemencement, un peu en retard dans les départements de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise, se poursuit activement et ne tardera pas à être achevé. Quant aux betteraves déjà levées, elles sont encore bien peu avancées; mais sans formuler aucune opinion sur leur compte, on peut cependant dire que les dernières pluies leur ont fait beaucoup de bien. Le ver blanc, tant redouté, n'a point encore fait son apparition, ou du moins exercé ses ravages; c'est, il est vrai, encore un peu tôt, car ce n'est qu'au moment où la betterave a déjà pris un certain développement qu'il s'attaque à elle et lui fait ses dangereuses morsures.

Les blés, qui sont magnifiques, et les colzas, qui partout ont réussi, ne laisseront point, comme l'année dernière, de grandes superficies disponibles pour la betterave dont le prix élevé constitue, au surplus, un encouragement suffisant pour les cultivateurs. Dans la plupart de nos départements, et même dans l'arrondissement de Lille, pays de betterave pauvre à gros rendements, on paye cette racine de 20 à 22 fr. En Belgique, le prix s'élève également, et atteint, dans les environs de Gand, le chiffre de 25 francs les mille kilos. C'est le seul moyen de compenser le haut prix des fermages; mais, avec de la matière à ce prix, il faut que celle-ci soit bien riche ou que le fabricant qui l'emploie mette en œuvre toutes les ressources de son industrie. Les conditions de la température soit d'ailleurs très-bonnes dans ce pays; et l'ensemencement s'y est fait et s'y fait encore dans de bonnes conditions.

(Journal des fabricants de sucre.)

De nouveaux cas de typhus viennent de se déclarer à Cassel, dans une pâture située au bas de la montagne et dans les étables du sieur Désiré Leram, cultivateur à Terdegghem. De rigoureuses dispositions sanitaires sont prises par l'autorité, nous assure-t-on, pour circonscrire le foyer d'infection et empêcher la peste de se propager et de s'étendre au loin.

Elles ne sauraient être trop rigoureuses, maintenant surtout qu'un grand nombre de vaches sont en pâture.

KERMESSES DE L'ARRONDISSEMENT

Le jeudi 9 mai (jour de l'Ascension). — Mouveaux, Don.

Le dimanche 12 mai. — Allennes-lez-Marais, Cysoing, Frelinghien, Genech, Hellemmes, Monchaux, Péronne, Radinghem.

Une erreur commise hier dans la mise en pages nous oblige de reproduire cette partie du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 mars.

Redressement de la route de Roubaix à Watrelos.

M. le Maire parle du redressement de la route de Roubaix à Watrelos.

Messieurs,

Une demande a été faite aux propriétaires riverains du chemin de grande communication n° 9 de Roubaix à Watrelos, à l'effet d'obtenir la cession des terrains nécessaires au redressement de cette route. Tous ont donné leur assentiment, à l'exception de M. de Garsignier, qui est absent; mais nous croyons pouvoir compter d'autant sur son adhésion qu'il est propriétaire de terrains situés de chaque côté de la route. Les concessions gratuites permettront de poursuivre le redressement sur tout le territoire de Roubaix et l'on peut espérer qu'il sera continué jusqu'à Watrelos. Pour la partie située sur le territoire de cette commune, deux projets sont en présence : Suivant l'un, la continuation du redressement en ligne droite irait jusque vers l'atelier de M. Leclercq-Dupire; suivant l'autre, la route obliquerait à partir de la rencontre de la ligne avec l'ancienne ferme... et se dirigerait ensuite vers l'abreuvoir; mais, en ce moment, nous ne devons nous préoccuper, je crois, que de la partie traversant le territoire de notre commune, sauf à poursuivre plus tard le redressement complet.

M. le préfet nous a adressé la lettre suivante au sujet de la rectification dont il s'agit :

Lille, le 21 février 1872.

Monsieur le maire, Vous avez présenté une proposition tendant à ce qu'il soit procédé à la rectification du chemin de grande communication n° 9 entre Roubaix et Watrelos. D'après l'étude à laquelle MM. les ingénieurs se sont livrés, la rectification aurait son origine au territoire de Roubaix, au point du nouveau canal; elle se prolongerait sur 16^m de largeur en courbe jusqu'au territoire de Watrelos pour y continuer en ligne droite une largeur en couronne de 13^m 10 jusqu'à son raccordement avec la partie actuelle du chemin de proximité du bourg. La dépense à faire est évaluée à 211,370 fr., dont 72,000 fr. pour les travaux et 139,370 fr. pour les indemnités de terrain. On peut espérer que le Conseil général y interviendra dans la proportion de 4/5 du montant des travaux, soit pour une somme de 75,500 fr. En sorte qu'il resterait à la charge des communes une somme de 133,870 fr.

En présence des refus persistants opposés dans l'instruction de la proposition précédente par la plupart des communes intéressées au chemin, il n'est pas à penser qu'elles soient disposées à assurer leur concours, aujourd'hui que l'importance du projet est considérablement augmentée. Elles ne pourraient d'ailleurs être appelées à contribuer que dans la proportion des travaux et n'y apporteraient qu'un très faible contingent, les acquisitions de terrains à faire sur Roubaix et sur Watrelos restant, dans tous les cas, au compte de ces deux localités. La dépense de 133,870 fr. serait ainsi entièrement à leur charge et pourrait être répartie entre elles comme suit :

Contingents	Roubaix-Watrelos		Total
	Roubaix	Watrelos	
Indemnités de terrain	79.365	60.065	139.370
Travaux	12.753	1.747	14.500
Totaux	92.118	61.752	153.870

Je vous prie de vouloir bien communiquer cet exposé au Conseil municipal de votre ville, pour qu'il se prononce sur la question de son adhésion aux dispositions sus-énoncées, et vote, s'il y a lieu, les ressources nécessaires au paiement de la part contributive de la localité dans la dépense du projet. Je vous serai obligé de m'adresser le plus tôt possible et en double expédition, la délibération qui aura été prise sur cette affaire, en y joignant les pièces justificatives prescrites par les instructions.

Agréé, Monsieur le Maire, etc.
Le Préfet du Nord,
Signé : Sérotier.

Vous voyez, Messieurs, que la part contributive de la commune de Roubaix s'élèverait pour l'achèvement total à la somme de 12,753 fr., en admettant que tous les terrains seraient cédés gratuitement.

Cette part contributive, dans le cas d'un redressement partiel, serait certainement diminuée.

En conséquence, nous nous honorons, quant à présent, à vous proposer d'émettre le vœu.

Que sans rien préjuger sur la question du prolongement ultérieur, il soit décidé par l'autorité compétente que le redressement du chemin n° 9 aura lieu le plus tôt possible dans la partie située sur le territoire de Roubaix, suivant le plan dressé par l'administration des ponts et chaussées auquel effet la ville de Roubaix contribuera pour sa part dans la dépense des travaux, espérant que les acquisitions de terrain s'effectueront gratuitement.

M. L. Watinne-Wattinne fait observer qu'il y a deux ans que l'administration s'est occupée de cette question.

M. Toulemonde-Vollet demande si le projet actuel n'est que la confirmation du projet étudié par le conseil il y a deux ans.

M. le maire répond : exactement.

M. Toulemonde-Vollet désire qu'il soit tenu compte de l'ancien projet.

M. P. Flipo : Au vœu que M. le Maire nous propose d'émettre, je souhaite qu'on ajoute quelques mots relativement à l'influence probable du pont tournant, seul passage que nous aurons sur le canal pour desservir cette route déjà très fréquentée, et dont l'importance augmentera encore quand la nouvelle gare y sera faite. Le grand nombre de piétons qui y passent, les inondations etc., font supposer que chaque fois qu'il y aura passage de bateaux, la route sera encombrée des deux côtés.

Pour obvier à ce désagrément, il serait nécessaire qu'on établît un second pont à peu de distance du pont actuel, et qu'on laissât sur les côtés assez d'espace libre pour aller facilement de l'un à l'autre quand le passage sera intercepté.

M. le Maire : Qui trop embrasse, maigrit; il serait mieux de nous borner à ce qui est proposé, et de demander plus tard le pont qui certainement sera nécessaire.

M. P. Flipo : Je persiste néanmoins à proposer de demander la construction d'un second pont sans aucun délai; ce n'est pas seulement quand la route sera encombrée qu'il sera temps de songer à la demander.

M. Dellebecq-Défontaine trouve qu'il serait utile de consacrer l'ancienne route dans l'intérêt des propriétés des Hôs-pices.

M. le Maire : Nous ne devons pas nous occuper de cette question, puisque la ferme dont parle M. Dellebecq est située sur le territoire de Watrelos; il s'agit seulement aujourd'hui du redressement de la route jusqu'à la limite du territoire de Roubaix.

A la suite de ces explications, le Conseil émet le vœu proposé par le rapport.

BLUETTES ROUBAISIENNES

M. M... collabore à plusieurs feuilles radicales du département. Il fait ses articles pour rien : c'est, vous dire qu'il les donne pour ce qu'ils valent.